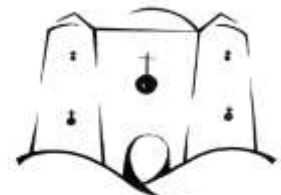




DONNEZ VOTRE AVIS !

Pour être à la fois efficace et adaptée aux besoins des habitants, il est important que chacun puisse donner son avis sur la mesure proposée.

Pour cela, nous vous invitons à répondre nombreux au questionnaire sur les modalités d'extinction de l'éclairage public ci-joint.



Sainte-Croix-en-Jarez

Mairie

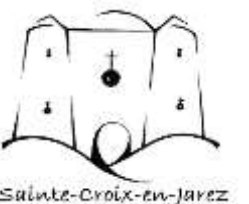
14, Cour des Frères

42800 Sainte-Croix-en-Jarez

Téléphone : 04 77 20 20 01

Courriel : mairie.sc@wanadoo.fr

<http://mairiesaintecroix.free.fr>



Sainte-Croix-en-Jarez

Pourquoi réduire l'éclairage public ?

La commune de Sainte-Croix-en-Jarez envisage de réduire l'éclairage public pendant certaines périodes.

Déjà mise en œuvre dans de nombreuses communes, cette mesure répond à des préoccupations environnementales et économiques. Elle correspond également à une volonté du conseil municipal d'assurer un cadre de vie toujours plus agréable et plus respectueux de notre environnement.

3 bonnes raisons pour réduire l'éclairage public



Réduire la consommation énergétique

L'éclairage public représente en moyenne 41% de la consommation d'énergie des communes. A Sainte-Croix, ce sont 2 823 € qui sont dépensés chaque année pour éclairer, la plupart du temps, des rues et espaces publics déserts.



Préserver l'environnement et la biodiversité

- L'éclairage public participe au réchauffement climatique en contribuant à la production de gaz à effet de serre
- L'éclairage nocturne perturbe la faune et la flore sauvages en bouleversant le fonctionnement des écosystèmes. C'est dommage : une chauve-souris peut manger 900 moustiques par nuit !



Limiter la pollution lumineuse

- la lumière artificielle peut avoir un réel impact également sur la santé humaine, en perturbant le cycle du sommeil
- le ciel nocturne est un paysage à part entière, que la lumière artificielle vient détériorer



L'environnement c'est bien, mais la sécurité ??

Eclairage public et sécurité sont-ils liés ? Il faut distinguer deux problématiques différentes :

- **La sécurité routière** : l'éclairage public peut être nécessaire, ponctuellement, sur certains secteurs particulièrement dangereux : carrefours, passages piétons... Un système d'éclairage adapté peut être prévu à ces endroits.
- **La délinquance** : il n'y a aucune corrélation démontrée entre éclairage public et baisse/augmentation de la délinquance. Toutefois, la plupart des villes ayant pris cette mesure n'ont pas mesuré d'effet particulier sur le nombre de cambriolages, qui ont en grande majorité lieu en journée.

Les expériences des communes ayant mis cette mesure en œuvre sont globalement positives.